

COMMUNIQUE A PROPOS DE LA GREVE EN COURS AUX MAISONNEES - Azay le Rideau 37

Vingt ans après la promulgation de la loi sur le handicap, le compte n'y est décidément pas ! Les personnes les plus vulnérables et les plus en difficultés ne sont toujours pas une question de priorité dans les arbitrages financiers. Nous, salariés de l'association *ADMR Les Maisonnées*, accueillons et accompagnons au quotidien et à temps plein des personnes en situation de handicap avec autisme depuis bientôt 20 ans, à travers un ensemble de dispositifs. Nous faisons aujourd'hui face à situation qui met en péril l'avenir de notre association.

Pendant de longues années, les conditions salariales n'étaient pas à la hauteur de l'exigence du travail. Cela n'a pas empêché aux *Maisonnées* de devenir un lieu reconnu en Indre-et-Loire pour son expertise dans l'accompagnement de situations dont peu d'établissements voulaient s'occuper au sein d'un paysage médico-social et psychiatrique de plus en plus délabré par des années d'austérités budgétaires. Suite au Covid et aux applaudissements de 20h (qui ne remplissent pas le frigo), la prime d'indemnité Laforcade nous a été accordée en avril 2022 pour revaloriser nos salaires.

Aujourd'hui, la direction nous a annoncé que la prime Laforcade n'a finalement jamais été budgétisée par l'ARS et qu'elle va nous être retirée au motif que nous sommes affiliés à la Branche de l'Aide à Domicile qui n'y a pas droit. Cette indemnité de 183 euros, étant la même pour tous les salariés, encore une fois, ce sont les salariés les plus précaires qui seront le plus impactés pour qui cette indemnité représente plus de 10% du salaire net. **Ceci nous paraît inadmissible.**



Lorsque, faute de trouver des lieux pour accueillir leurs enfants, des parents d'enfants autistes ont fondé les *Maisonnées* il y a 20 ans, ce sont ces mêmes tutelles qui leur ont conseillé de se rattacher à cette convention collective pourtant peu adaptée à la création de foyers de vie. Ces mêmes tutelles ont ensuite refusé, lors d'un précédent mouvement social il y a six ans, notre demande de changer de convention collective. **Les tutelles trouvent bien commode que les familles se débrouillent pour créer les dispositifs.** Elles laissent ensuite aux familles le soin d'assumer les contradictions insolubles nées de leurs arbitrages budgétaires qui se font toujours au détriment des personnes les plus vulnérables - aussi bien du côté des personnes accompagnées que des personnes accompagnantes.

Cela n'a pas empêché, par la suite, l'ARS de solliciter nos compétences en matière d'autisme pour la création d'une Petite Unité Résidentielle pour « cas très complexes » (selon les termes consacrés). Or, aujourd'hui, toujours aucun fond n'a été débloqué pour l'achat du terrain sur lequel cette unité devrait être bâtie, remettant en cause l'ensemble du projet, mettant à mal l'engagement des salariés et l'accompagnement de ces résidents qui sont, autrement, sans solutions. Pourtant, trois personnes sont déjà accueillies dans des locaux provisoires inadaptés. La suite du projet est pour l'heure en suspens, l'ARS imposant maintenant à l'association de régler les difficultés financières dont elle est en partie responsable. **Cela constitue un risque majeur de rupture de parcours pour ces personnes accueillies.** Une nouvelle fois, derrière les « appels à projets », les « grandes causes nationales », les « plans » divers et autres coups de communication, la réalité est celle du démantèlement du soin et de l'accompagnement. **Cela suffit !**



A travers les conditions salariales, c'est la qualité du travail d'accompagnement dont nous exigeons le maintien pour que 20 ans après sa promulgation, la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées soit une réalité même et surtout ! pour les personnes les plus fragiles et vulnérables. **Suite à l'appel du Syndicat FO, nous sommes donc en grève depuis le 11 février et prévoyons différentes actions et manifestations. Nos revendications sont le maintien de l'indemnité Laforcade pour tous les salariés, le maintien de tous les postes, de tous les emplois et de tous les services.**

Azay le Rideau, le 12 février 2025